



## Répartition des dicastères

La répartition des dicastères est la suivante :

### Christian Zuber

Mairie, administration générale, police locale, préposé aux scellés, resp. du cimetière, SIS 15 (pompiers)

### Nicole Hanser

Service des eaux, épuration, déchetterie.

### Yvan Vogt

Finances, affaires culturelles, tourisme.

### Bernard Dessarzin

Travaux publics, bâtiments, électricité.

### Pascal Grun

Ecoles, œuvres sociales, urbanisme.

## Vice-Mairie

Le Conseil communal félicite :

### Madame Nicole Hanser

qui assumera le poste de vice-maire pour l'année 2018.

## Bourses d'étude ou d'apprentissage

Nous rappelons aux jeunes gens – jeunes filles actuellement en études ou en apprentissage que la commune alloue une bourse annuelle de **fr. 200.-** sur présentation de leur contrat d'apprentissage ou de leur carte d'étudiant.

La bourse peut être retirée personnellement à l'administration communale dès à présent, jusqu'au **30.06.2018**.

## Chiens

Le Conseil communal tient à rappeler aux propriétaires de chiens, que conformément au règlement communal en vigueur, leurs compagnons à 4 pattes doivent être **tenus en laisse**.

De plus, nous les prions de faire bon usage des « sac'o'mat » mis gratuitement à disposition pour **ramasser les excréments**.

En cas de **non respect** des règles minimum d'hygiène, les propriétaires concernés seront **amendés**.

Le Conseil communal

## Commissions communales 2018 - 2022

Lors de la prochaine assemblée communale fixée au **20.03.2018**, il sera procédé à l'élection des membres des commissions communales pour la législature 2018 - 2022.

Le Conseil communal recherche :

- Commission des finances : 4 membres
- Commission des travaux publics – eaux : 3 membres
- Commission d'urbanisme : 2 membres
- Commission d'estimation : 3 membres

Délaï de dépôt de candidatures : **Lundi 19.03.2018 à 18h00**, à l'administration communale.

**Acte de candidature** : il portera les :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Profession
- Signature

Le Conseil communal

## Liens familiaux

Lors de l'Assemblée communale du 12.12.2017, un citoyen s'est interrogé par rapport aux liens familiaux au sein des Autorités communales.

Selon les renseignements pris auprès du Service des Communes, il n'y a **aucune objection**, conformément au **règlement communal d'organisation, art. 32**. Les différents liens familiaux touchent le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> degré.

Le Conseil communal

## Permanence Mairie

Votre Maire sera présent au bureau Communal **le dernier samedi** du mois, de **9h00 à 10h30**, dans un premier temps de **février à juin 2018**. Pour les rendez-vous urgents, veuillez-vous adresser au bureau communal. En cas de fermeture, veuillez composer le n° de téléphone : 032/422.17.01 (Zuber Christian)

Le Conseil communal